

Les évictions forcées au Cameroun : des violations systématiques et généralisées des droits des populations

COMMUNIQUE N°112/NDH/2022

Aujourd'hui, les 13 et 14 mai 2022, les quartiers Essengue et Dikolo dans la ville de Douala ont été complètement rasés.

Avant, en 2008, les quartiers Ntaba-Nlongkak, Elig-Edjoa, Etetak, Carrière, Bankolo, etc. ont connu le même sort.

Entre les deux (2008 et 2022), la majorité des grandes villes du Cameroun ont connu des évictions forcées et déguerpissements sauvages.

En 2008, le Maire de la ville, alors délégué du Gouvernement, avait entrepris des casses sans précédents avec un bilan lourd. Hilaire Kamga dans un livre publié en 2008, intitulé « *Nous sommes tous camerounais, Halte aux évictions forcées des citoyens* » dresse un tableau assez évocateur : 05 personnes décédées à la suite de la démolition de plus de 2000 maisons d'habitation, plus de 10.000 enfants, près de 300 personnes handicapées et plus de 300 personnes du 3^e âge jetés dans la rue et dormant pour la plupart après les faits à la belle étoile ; près de 2000 jeunes commerçants mis au chômage avec la destruction de leur commerce.

Les casses de 2008 à Yaoundé étaient particulières à maints égards. Elles étaient de grandes ampleurs (près de 07 quartiers) et elles étaient accompagnées d'un déploiement sécuritaire tout aussi impressionnant. Elles étaient surtout accompagnées d'un discours politique dur et arrogant ; aucune négociation ni discussion préalable ; la logique était simple « *ça passe ou ça casse* ». Que dire des mesures d'accompagnement RIEN. C'était d'une violence inouïe qui ne pouvait que produire colère et désolation.

Après 2008, les évictions forcées ont continué dans une absence totale de redevabilité et laissant les populations en général et les femmes en particulier dans l'insécurité totale.

En 2022, contre toute attente, l'histoire macabre se reproduit. Mais cette fois dans la ville de Douala. Les forces de maintien de l'ordre ont été mises à contribution pour accompagner une opération de destruction sauvage des habitations. Les populations ont une fois de plus été laissées dans le désarroi total, les enfants envoyés dans la rue et les personnes âgées fragilisées, les mémoires familiales ensevelies sans toute forme de procès.

Selon les tenants de cette politique cruelle et inhumaine, les arguments juridiques ne manquent pas : domaine d'utilité publique, contrat d'exploitation et d'investissement privé, rénovation et restructuration urbaine, mobilité urbaine, etc.

Dans tous les cas de figure, ces opérations d'évictions forcées sont conduites dans une opacité sans nulle autre pareille appuyées par un contexte où la redevabilité des dirigeants est un leurre.

Aujourd'hui plus que jamais, « *Nous sommes tous camerounais* ». Le Cameroun n'appartient pas à ses dirigeants. Le Cameroun appartient bien au peuple souverain. Il est de ce point difficile de comprendre le maintien d'une politique tellement impopulaire au point de ressembler à de la provocation.

C'est lieu ici d'affirmer qu'il ne s'agit pas d'un problème de tribu ou d'ethnie comme on a pu le faire croire à un moment, il ne s'agit non plus d'une affaire de populations allogènes ou de populations autochtones, il s'agit d'un grave problème de gouvernance, de corruption de la base au sommet et d'impunité généralisée.

Dans ce contexte, outre des recommandations en direction des décideurs, seules les solutions portées par les victimes elles-mêmes sont efficaces.

Aussi NDH :

- Condamne ces violations récurrentes des droits des citoyens
- Demande à l'Etat du Cameroun de rétablir les citoyens victimes d'éviction forcées dans leurs droits conformément aux normes législatives et règlementaires en la matière et aux engagements internationaux du Cameroun
- Dénonce l'orientation ethnique de certains acteurs dans cette légitime lutte pour le respect des droits humains.

Par ailleurs, en terme de solutions, Nouveaux Droits de l'Homme recommande :

Aux Victimes

- De s'auto-organiser et de se mobiliser pour documenter leur situation (avant et après les casses). Cette documentation est importante pour ressortir la situation juridique des uns et des autres, leurs histoires en relation avec leurs habitations ou leurs sites dans une perspective de réparation

Aux OSC

- Les organisations de la société civile (OSC) faisant dans la protection et la défense de droits humains doivent s'organiser pour accompagner les victimes dans ce travail de documentation et de rapportage
- Les OSC doivent ainsi lancer et porter des litiges stratégiques au niveau international

Aux Citoyens

- Les citoyens doivent accepter de contribuer à la mobilisation des ressources (financières, en nature, matérielles) pour ce processus de reconstruction.

Fait à Yaoundé le 18 mai 2022

Cyrille Rolande Bechon

Experte en droits humains,

Directrice exécutive de NDH-Cameroun

675 44 74 18

Crbechon22@gmail.com

